



La transparence : composante indispensable d'une démarche ESG

Après une année 2017 marquée par le retrait des Etats-Unis des accords de Paris conclus en 2015 par 195 pays, 2018 a aussi eu son lot de revers, notamment illustrés par la publication d'un rapport du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) quelques jours avant la COP24 à Katowice en Pologne. Le rapport conclut que les pays devraient multiplier par cinq leurs efforts en matière de lutte contre le changement climatique pour pouvoir respecter la limite de hausse de 1,5°C d'ici le milieu du siècle. Selon la tendance actuelle, le réchauffement de la planète devrait être d'environ 3°C d'ici la fin du siècle... Malgré ces conclusions alarmantes, la COP24 a globalement été un échec, aucun accord n'ayant été trouvé pour une hausse collective des efforts.

Au regard de l'urgence de la situation, il semble que l'atteinte des objectifs environnementaux passe par la mobilisation des acteurs privés au-delà des contraintes réglementaires imposées par les Etats et régulateurs. L'ESG, longtemps perçu comme une contrainte, est de plus en plus identifié comme une source d'opportunités créatrices de valeur. C'est dans cette optique que METROPOLE Gestion a fait le choix dès 2008, de lancer un fonds ISR, puis d'étendre la prise en compte de critères extra-financiers (ESG) à l'ensemble de sa gamme dans son processus d'investissement.

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Université Clermont Auvergne, nous avons participé début décembre au bilan scientifique 2018 de la chaire de recherche « Valeur et RSE » que nous soutenons depuis 2012. Parmi les restitutions auxquelles nous avons assisté, l'une d'elles portait sur le thème « Le risque climatique et la valorisation des entreprises »⁽¹⁾. Sur la base des nombreuses études qui ont montré l'impact négatif des risques climatiques sur la rentabilité financière des entreprises, ce projet de recherche doctoral vise à démontrer l'existence d'une relation entre les dommages environnementaux et la valorisation des entreprises. Cette question est cruciale, car selon le World Economic Forum de 2016, le risque climatique est classé 1er parmi les risques auxquels sont confrontées les sociétés. Malheureusement, 72% ne l'intègrent pas encore dans leurs états financiers... Un des objectifs poursuivis par ce projet est donc de

démontrer que le changement climatique peut finalement être une opportunité pour certaines sociétés.

Notre partenariat avec l'Université Clermont Auvergne nous a aussi permis de participer mi-novembre aux entretiens Jacques Cartier. Cette journée de débat portait notamment sur les bénéfices pour les entreprises de la transparence sur leurs risques climatiques. Des travaux académiques ont montré que le coût de financement est plus important pour les entreprises exposées aux risques climatiques, mais que la transparence sur ces risques permet d'atténuer cet effet. Finalement, le coût du capital d'une société qui divulgue ses risques climatiques est en moyenne plus faible que celui d'une société qui ne les communique pas.

Les nombreux entretiens ESG que nous avons eu en 2018 avec les sociétés nous ont cependant permis de constater une nette amélioration de la transparence des entreprises sur les aspects ESG et environnementaux en particulier. Parmi les bonnes pratiques que nous avons relevées, la mise en place d'indicateurs de performance extra-financière nous paraît particulièrement prometteuse. Par exemple, Schneider Electric a mis en place l'indicateur composite « Schneider Sustainability Impact » qui permet de suivre trimestriellement sous forme d'une note sur 10 la performance durable du groupe. Cet outil quantitatif assure la transparence de la société sur sa politique de développement durable, mais permet surtout de fixer des objectifs clairs et transparents qui peuvent être utilisés comme indicateurs de performance pour la rémunération des dirigeants.

Si l'année 2018 a de quoi nous inquiéter sur la trajectoire environnementale empruntée, nous restons convaincus que des objectifs ambitieux comme ceux de l'accord de Paris doivent être fixés et tenus. Pour les investisseurs, cela passe par la promotion de l'ESG comme catalyseur positif dans la création de valeur et par une incitation à définir des objectifs transparents pour les sociétés que nous rencontrons. Cette démarche que METROPOLE Gestion applique depuis 2012, restera au cœur de notre processus d'investissement responsable.

(1) "Le risque climatique et la valorisation des entreprises." Projet de recherche doctorale de Nicolas Baelen

METROPOLE EURO SRI A *

Code ISIN: FR0010632364

Gestion Value Responsable

Nos principales convictions de valeurs décotées de la zone euro

PROFIL DU COMPARTIMENT

Un portefeuille de stock picking pur et concentré

Nos principales convictions de valeurs décotées de la zone euro, notées selon des critères ESG.

Notre approche de l'ISR « Best in class / Best effort » incite les sociétés à s'améliorer sur les thèmes extra-financiers ESG.

Univers de référence

Valeurs de la zone euro dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 Md€.

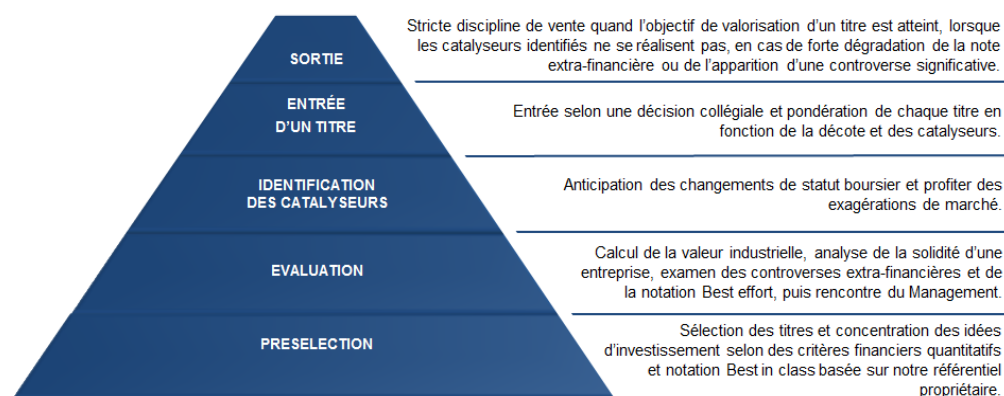
Objectif de gestion

A un horizon d'investissement actions, battre l'indice Euro STOXX Large dividendes net réinvestis.

Gestion Value ISR

Nous veillons à maintenir pour le portefeuille une note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'univers de référence, dont on retire 20% des plus mauvaises notes. Les sociétés supérieures ou égales à BBB- (investment grade) peuvent être choisies sans condition de Best effort ; les sociétés avec une note inférieure ou égale à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best effort +++ minimum; les sociétés de la catégorie CCC sont exclues.

PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT



EQUIPE DE GESTION

Une équipe de gestion en place depuis la création du fonds

- Pionnière de la gestion Value et ISR en Europe
- 9 gérants et analystes
- 16 années d'expérience en moyenne
- Gestion collégiale

PERFORMANCE

Depuis l'origine (9/07/2008)

Données au 31/12/2018

Source : METROPOLE Gestion

Un track record de 10 ans



Morningstar : ★★

CARACTÉRISTIQUES DU COMPARTIMENT

Fonds européen UCITS V

Code ISIN : FR0010632364

Date de lancement du compartiment : 31/03/2017

Indice de référence : Euro STOXX Large div. nets réinvestis

Classification AMF

Actions des pays de la zone euro

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Cours de valorisation retenu : Cours de clôture

Type : Capitalisation-éligible au PEA

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS Fund Administration

Horizon conseillé : > 5 ans

* Le compartiment METROPOLE Value SRI est issu de la fusion absorption du FCP METROPOLE Value SRI, créé le 9 juillet 2008. La part A créée le 09 juillet 2008 est devenue la catégorie d'actions A le 31 mars 2017. Le 29 mars 2018, ce compartiment a absorbé le compartiment METROPOLE Euro et est devenu le compartiment METROPOLE Euro SRI.

Les performances et réalisations du passé ne constituent en rien une garantie pour des performances actuelles ou à venir.

Le présent document a un caractère purement informatif et ne constitue ni 1) une invitation ou une incitation à investir dans les instruments financiers qui y sont décrits, ou une proposition de vente desdits instruments financiers, 2) ni un quelconque conseil en placement. Il convient de lire attentivement la dernière version du prospectus (disponible auprès de METROPOLE Gestion et sur notre site Internet : www.metropolegestion.com) avant de décider d'investir dans les instruments financiers décrits dans le présent document. Les futurs investisseurs doivent prendre les dispositions nécessaires pour déterminer le montant qu'ils peuvent investir, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui s'appliquent à leur situation particulière. La diffusion du présent document ou du prospectus pouvant être limitée par la loi dans certains territoires ou certains pays, les investisseurs sont tenus de s'informer des restrictions en question et de les respecter dans tout territoire ou pays concerné. Les opinions exprimées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans avis préalable. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils disposent de la dernière version disponible du présent document. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats actuels ou à venir. Les données sur la performance ne prennent pas en compte les commissions facturées pour l'émission ou le rachat de parts ou d'actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant investi. METROPOLE Gestion est agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : metropole@metropolegestion.fr. Ce document a été publié par la société de gestion de portefeuille : METROPOLE Gestion SA 9, rue des Filles Saint-Thomas, 75002 Paris, France – Tél. +33 (0) 1 58 71 17 00 – Fax : +33 (0) 1 58 71 17 93 - www.metropolegestion.com. METROPOLE Gestion SA a obtenu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 2, France, sous la surveillance de laquelle elle est placée.